



Procès - verbal CCAS de DÉSSERTINES - 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Désertines (Allier), s'est réunie en Mairie, salle des commissions, sous la présidence de Stéphane BIERJON, Vice-Président du CCAS.

Présents : MM BIERJON Stéphane (Vice-Président), DUMAS Guy et PINAUD Serge - Mmes BORDAS Annie, CHARRET Audrey, MANSAT Lucette, MAJER Lynda, MONCELON Claire, SEGRET Françoise et TYNDIUK Allyssone.

Excusés : Mr SANVOISIN Christian (Président) et Mme MARTIN Nicole.

Secrétaire de séance : Mme SEGRET Françoise.

Date de convocation : le 29 août 2023.

Assisté à la réunion : M. LOPES Pascal et Mme COLLINET Dominique pour la commission aux affaires sociales et Mme MICHEAU-CHATAIN Julie (responsable).

Le quorum étant atteint, monsieur le Vice-Président ouvre la séance.

Le conseil d'administration du CCAS désigne Françoise SEGRET comme secrétaire de séance.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la précédente réunion du 19/06/2023, transmis préalablement par e-mail aux membres du C.C.A.S est approuvé.

Monsieur le Vice-Président engage l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Délibération « Délégation de pouvoirs au Président »
- Semaine bleue 2023 : proposition du programme
- Organisation de la saisie des coupons colis et des permanences d'inscriptions au repas.
- Organisation du repas des aînés (décorations).
- Informations et questions diverses.



2023-09-01–DÉLIBÉRATION PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT :

Mr BIERJON et Mme MICHEAU CHATAIN présentent le projet de délibération portant sur la délégation de pouvoirs du CCAS au Président.

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

Conformément à l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des familles permettant au Conseil d'administration de donner délégation de pouvoirs à son Président, dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère.
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans le cas définis par le Conseil d'Administration.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

Conformément aux dispositions de l'article R 123 – 22 du CASF, les décisions prises par le Président dans les matières mentionnées à l'article R 123- 21 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil d'administration portant sur les mêmes objets.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Président par le Vice-Président. Dans le cas où le Président et le Vice-Président seraient empêchés, le Conseil d'Administration reprendrait les délégations consenties.



ID : 003-260301247-20230905-2023_09_1

Les décisions prises en application des délégations sus ment
l'objet d'une information à chacune des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin à la délégation.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité, de déléguer au Président les pouvoirs prévus sus mentionnés.

D'AUTORISER, le Président à recourir pour ces compétences déléguées à l'article R 123-23 du CASF qui permet au Président de «déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions ou sa signature».

Au registre sont les signatures
Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire,
Françoise SEGRET

Le Président,
Christian SANVOISIN



Nombre de voix pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération 2023-09-01 et délègue une partie de ses pouvoirs au Président.



ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE 2023 :

Mr BIERJON et Mme MICHEAU CHATAIN expose le programme de la semaine bleue 2023.

Mr BIERJON se rapprochera de Mme BESSON Valérie Adjointe aux affaires scolaires pour solliciter les écoles primaires pour l'organisation de la balade intergénérationnelle.

Mme BORDAS informe qu'à l'UNRPA, ils ont une randonnée de prévue le lundi et qu'ils pourraient participer.

« Les petites victoires » est le film retenu pour la projection du jeudi 19 octobre.

Mr BIERJON et Mme MICHEAU CHATAIN ont rencontré Mmes CARMIER et SEMIRAMOTH, pour réfléchir à un partenariat entre le CCAS et le collège. Une contribution des élèves de la SEGPA du collège Marie Curie, est prévue pour la confection d'un cocktail salé qui sera servi à l'occasion de la clôture de la semaine bleue.

La communication du programme sera faite en radio, sur internet (Facebook et site de la Mairie - CityAll), auprès des associations, auprès des membres du CCAS, à la médiathèque, au Cabinet médical... Ce programme sera aussi décliné en affiche.

ORGANISATION DE LA SAISIE DES COUPONS COLIS ET DES PERMANENCES D'INSCRIPTIONS AU REPAS

Les urnes seront collectées régulièrement et les coupons seront triés par ordre alphabétique.

Délégation colis (aide à la saisie) : Mme MAJER Lynda, Mme TYNDIUK Allyssone, Mme CHARRET Audrey, Mme MANSAT Lucette, Mme SEGRET Françoise, Mme MONCELON Claire, Mme COLLINET Dominique, Mme BORDAS Annie.

Rappels des délais pour passer les commandes.

- Maison Occitane : 25/10/2023
- Lou Berret : 15/11/2023
- Eymet Village : 23/11/2023

La délégation pour le choix du colis de fin d'année, se réunira le jeudi 7 septembre, en Mairie, pour choisir le fournisseur retenu cette année.

Les permanences d'inscriptions pour le repas des aînés (**de 9h à 12h**) seront :

- **Vendredi 6 octobre** : Stéphane BIERJON, Claire MONCELON, Dominique COLLINET et Julie MICHEAU-CHATAIN.
- **Lundi 9 octobre** : Lucette MANSAT, Serge PINAUD, Pascal LOPES et Julie MICHEAU-CHATAIN
- **Mercredi 11 octobre** : Lynda MAJER, Françoise SEGRET, Annie BORDAS et Géraldine ZACCOMER.

ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2023

Décorations du repas des aînés : les décorations des années précédentes et les créations réalisées par Loisirs et détente en 2022, seront réutilisées.

Serviettes à carreaux type écossais et chemin de table vert sapin. Achat de quelques boules dorées (de différentes tailles).

Pour rappel, les élèves de la SEGPA du collège seront également associés pour la décoration (confection sachets de gourmandises), le choix d'un bolduc doré, vert ou rouge sera privilégié.



Les écoles primaires de Désertines seront à nouveau sollicitées pour la confection des menus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- On recense à ce jour 51 familles soit 60 jeunes qui ont bénéficié d'un remboursement des transports scolaires. Dernière permanence le mercredi 6 septembre 2023.
- Canicule : idée de reprendre contact avec les personnes qui se sont manifestées sur la liste des personnes vulnérables pour faire connaître le service et connaître les besoins de ces personnes (portage, téléalarme...).
- Partenariat avec la section SEGPA du collège. Les professionnels du collège seraient intéressés pour renouveler l'action de promotion des métiers.
Participation à nouveau cette année des élèves pour la confection et le service pour les colis de fin d'année. Les élèves confectionneront également les chocolats et mendiants pour le repas des aînés.
- Mme TYNDIUK propose de réfléchir à une action pour faire des kits de fournitures scolaires. Il serait intéressant de se rapprocher de Mr BOURDIER Sylvain pour. Pour échanger sur cette démarche engagée à Commentry.
- L'idée de proposer une mutuelle sociale et solidaire sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS DU C.C.A.S (2^{ème} SEMESTRE 2023) :

- **Lundi 2 octobre 2023, 18h30 en Mairie.**
- Lundi 6 novembre 2023, 18h30 en Mairie
- Lundi 18 décembre 2023, 18h30 en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Vice-Président clôt la séance qui est levée à 20h45.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président du CCAS,
Christian SANVOISIN.



Le secrétaire de séance,
Françoise SEGRET.

